YERRES

Services Financiers
N° tél. : 01.69.49.76.39
N/Réf. : NDA/YN/CD

DECISION N° 99/240

OBJET : régies de recettes instituées auprès des crèches familiales " Bambi " et " Pinocchio " pour l'encaissement de la participation des familles aux frais de garde des enfants : abrogation

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU la délibération du 20 juin 1974, modifiée portant création de régies de recettes auprès des crèches familiales " Bambi " et " Pinocchio " pour l'encaissement de la participation des familles aux frais de garde des enfants,

VU la délibération du 2 juin 1999 portant modification des règlements intérieurs des crèches et haltes garderies,

CONSIDERANT que, depuis le 1er octobre 1999, les services de la Trésorerie Principale de Brunoy assurent le recouvrement des participations versées par les familles conformément aux dispositions du règlement intérieur susvisé,

REÇU LE
= 8 OCT. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

VU l'avis du Receveur Municipal

DECIDE

D'ABROGER toutes les dispositions concernant le fonctionnement des régies de recettes, instituées auprès des crèches familiales " Bambi " et " Pinocchio " pour l'encaissement de la participation des familles aux frais de gardes des enfants.

Fait à Yerres, le 5 octobre 1999

Le Trésorier Principal de Brunoy,

Trésor Public
TRÉSORERIE PRINCIPALE
de
91805 BRUNOY
(Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98